



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil municipal de Saint-Chrysostome a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le règlement suivant : RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2021 fixant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier **2022**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de la Municipalité sis au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 12^e jour du mois de janvier 2022.


Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à trois endroits différents dans la municipalité le 12^e jour du mois de janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de janvier 2022.


Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier